



DIE MEDIZINISCHEN LABORATORIEN DER SCHWEIZ
LES LABORATOIRES MÉDICAUX DE SUISSE
I LABORATORI MEDICI DELLA SVIZZERA

Présidence de la FAMH Bilan 2013 et perspectives

Chers membres,

Tous mes vœux pour l'année 2014. Le passage avec des températures clémentes pourrait annoncer l'ambiance chaude qui nous attend lors des négociations avec les autorités sur différents sujets.

Ma sixième année de présidence de la FAMH a été marquée par plusieurs événements: un premier est la légèreté avec laquelle le DFI a accordé 33 paramètres à revaloriser au laboratoire du praticien alors que l'expert nommé par l'OFSP ne recommandait "que" 28. Nous n'avons jamais pu savoir sur quels critères ces 33 paramètres ont été choisis. Sûrement pas selon ceux que l'OFSP a défini lui-même avant le début des discussions! D'autres points marquants sont les réponses données aux deux interventions par des parlementaires sur le laboratoire médical au parlement fédéral. Les réponses du conseil fédéral ne correspondent pas aux questions posées et contiennent beaucoup de texte ne voulant strictement rien dire. Enfin et dernier point, la révision du règlement de formation dont les annexes ont pu être terminés et les listes des paramètres des soins de base consolidées.

Les révisions TransAL 1 et TransAL 2 avancent beaucoup plus lentement que prévu par l'OFSP. TransAL 1 n'est pas terminé car les 33 paramètres à réévaluer ont été fixés par le conseil fédéral mais jusqu'à présent aucune valeur en points ne leur a été attribuée. Avec la promesse d'un transfert de 200 millions de francs (avec ou sans les 35 millions promis au laboratoire du praticien?) vers les médecins de premier recours, le DFI a obtenu le retrait de l'initiative "pour une médecine de famille". Les assureurs réclament bien évidemment la neutralité des coûts ce qui fait que des baisses linéaires sont prévues dans le Tarmed pour les prestations des spécialistes. Là, la discussion s'annonce houleuse..

Nous n'avons aucune chance de nous faire entendre si nous n'avons pas de données provenant de nos laboratoires. Par rapport à l'année dernière il y a déjà un peu plus de participants mais nous n'avons pas encore la masse critique souhaitée et nécessaire. *Ceci souligne encore une fois l'importance énorme de la participation des laboratoires membres de la FAMH à notre Trust Center ! Si vous n'êtes pas encore inscrits, ne tardez plus, c'est vital pour nous tous!* Et un grand merci à ceux qui sont déjà inscrits et fournissent leurs données de manière continue!

La maison Farner Consulting nous a beaucoup aidés dans nos efforts. D'excellents contacts avec les politiciens et les médias ont été établis. Si bien que nous avons pu défendre les laboratoires suisses contre une tentative de contourner le principe de la territorialité.

Ce principe a été confirmé par écrit par l'OFSP et un courrier a été adressé à tous les prestataires de services de laboratoire. Tout cela a coûté bien plus cher que prévu et je remercie tous nos laboratoires membres qui ont fait l'effort d'une contribution extraordinaire pour sauver les finances de notre association professionnelle! C'est un exemple à suivre.

Le projet du "Code of Conduct" (CoC) s'est heurté aux différents modèles utilisés par les laboratoires pour fidéliser leurs clients. Nous allons nous attaquer prochainement à ce problème et tâcher de trouver un consensus valable.

Le nouveau règlement de formation postgraduée FAMH est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Après moult discussions les sociétés scientifiques ont pu définir la liste des paramètres du diagnostic de base et elles ont également réussi à se mettre d'accord sur les annexes I et II. Les paramètres du diagnostic de base seront par la suite clairement identifiés par l'OFSP dans une prochaine édition de la Liste des analyses. Un grand merci aux membres de la commission de l'ASSM et au Comité d'experts qui ont participé et participent toujours activement à la révision de cette excellente formation postuniversitaire. Reste à faire reconnaître cette formation en tant que profession de la santé ou éventuellement comme formation postuniversitaire compatible avec la législation en vigueur. Les réflexions sont en cours.

L'assemblée générale du printemps aura lieu le 22 mai 2014 à Bienne. La date d'automne est fixée au 20 novembre 2014. Le comité se réjouit de vous y accueillir en grand nombre et vous remercie d'ores et déjà de votre participation.

Avec mes cordiales salutations
Hans H. Siegrist, président FAMH

La Chaux-de-Fonds, le 20 janvier 2014